



Schweizerischer Gemeindeverband
Association des Communes Suisses
Associazione dei Comuni Svizzeri
Associazion da las Vischnancas Svizras

Communiqué de presse

Berne, 9 décembre 2025

Non à un nouveau démantèlement du journalisme régional : l'Association des Communes Suisses rejette l'initiative SSR

Le comité de l'Association des Communes Suisses (ACS) a, lors de sa séance à la mi-novembre, pris position sur les objets des votations fédérales du 8 mars 2026. L'ACS se prononce clairement contre l'initiative SSR « 200 francs, ça suffit ! » et recommande de la rejeter. L'association renonce en revanche à donner des mots d'ordre concernant l'initiative sur l'argent liquide, celle pour un fonds climat ainsi que le projet d'introduction de l'imposition individuelle.

L'initiative populaire « 200 francs, ça suffit ! » couperait quasiment par deux les moyens à disposition de la SSR et celle-ci devrait nettement réduire son offre. L'ACS a déjà clairement rejeté l'initiative lors des débats parlementaires : son approbation entraînerait la disparition de nombreuses offres journalistiques régionales, à une époque où les médias de service public sont de toute façon menacés. Selon l'association, le projet du Conseil fédéral de diminuer la redevance des ménages à 300 francs par an représentera déjà un gros défi pour la SSR. **La diversité médiatique et une SSR forte et quadrilingue sont indispensables pour une démocratie vivante et une offre journalistique de haute qualité, notamment dans les régions linguistiques périphériques.** L'association a en conséquence décidé de recommander le non à l'initiative SSR. Avec le Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB), l'ACS s'engage par ailleurs en faveur d'un développement de l'aide aux médias durable et indépendant du canal de diffusion et amènera une proposition concrète à ce sujet dans le débat politique.

L'échelon communal n'étant pas directement touché, l'ACS renonce à donner des mots d'ordre sur l'initiative sur l'argent liquide et son contre-projet direct ainsi que sur l'initiative pour un fonds climat. En ce qui concerne l'introduction de l'imposition individuelle, le comité de l'association juge l'aspect sociétal du projet (égalité des couples mariés et non mariés devant le fisc) de manière positive. Un changement de système vers l'imposition individuelle étant toutefois assorti d'une importante charge administrative et législative – 26 lois fiscales cantonales devraient notamment être révisées – ainsi que de pertes fiscales pour les communes, ceci dans une situation financière déjà tendue, le comité renonce également à formuler un mot d'ordre sur cet objet.

Contact:

Mathias Zopfi, président de l'ACS, tél. 079 249 19 22

Claudia Kratochvil-Hametner, directrice de l'ACS, tél. 076 587 45 45

L'Association des Communes Suisses ACS est depuis 1953 la voix officielle des communes suisses à l'échelle fédérale et elle représente leurs intérêts au niveau politique. Le cœur de son travail politique consiste à améliorer durablement les conditions-cadres des communes et à renforcer leur rôle en tant que troisième échelon fédéral. Grâce à ses projets et à son magazine « Commune Suisse », elle crée une plus-value supplémentaire pour les communes suisses. Environ 1500 communes, soit 70 pour cent de toutes les communes suisses, sont aujourd'hui affiliées à l'ACS.